

## **Aides excluantes et carburant hors de prix : l'OTRE presse le Gouvernement d'agir sur les prix des carburants**

**La concrétisation du principe d'aides directes, que l'OTRE a défendu sans relâche depuis le début de la crise, est désormais effective avec la publication du décret d'application en date du 17 avril 2026. L'OTRE exprime toutefois ses vifs regrets quant aux conditions d'éligibilité à ces aides, qu'elle juge à la fois arbitraires et discriminantes. Dans un contexte de très forte pression, si les annonces de réouverture du détroit d'Ormuz ne se traduisent pas rapidement par une baisse significative des prix du carburant, l'OTRE appelle le Gouvernement à agir sans délai afin de permettre une diminution immédiate et substantielle des prix du carburant.**

L'OTRE le rappelle fermement : les transporteurs routiers ne bénéficient pas d'une réduction de 20 centimes par litre de carburant mais d'une aide forfaitaire unique, de 70 € à 500 € par véhicule — rien de plus.

L'OTRE déplore d'ores et déjà que les critères d'éligibilité aux aides vont exclure de manière injustifiée un grand nombre d'entreprises du dispositif, notamment celles ayant recours à l'emprunt bancaire pour financer leur matériel roulant ainsi que celles dirigées par des travailleurs non-salariés (TNS). Elle avait pourtant alerté à plusieurs reprises le Gouvernement sur les conséquences d'un tel choix. En maintenant ces critères, l'exécutif prend la responsabilité d'instaurer une distorsion de concurrence manifeste au sein du secteur et d'alimenter de très fortes tensions parmi les professionnels.

**Face à cette situation, l'OTRE appelle les pouvoirs publics à revoir sans délai les modalités d'accès aux aides afin de garantir un traitement équitable de l'ensemble des acteurs.**

L'OTRE regrette également l'absence de soutien adapté **pour les VUL et les transports sanitaires**, pourtant essentiels, ainsi qu'une prise en compte insuffisante **des autocars effectuant des services non conventionnés** (occasionnels et touristiques). Elle prend toutefois acte de la revalorisation de l'aide aux autocars, portée de 130€ à 250 €.

Notre organisation tient néanmoins à souligner la prise en compte au sein du décret de nombreuses propositions que nous avons portées ces derniers jours auprès du Gouvernement :

- La simplification de l'accès aux aides jusqu'à 5 000 € ;
- L'intégration des véhicules de transport de personnes de moins de 10 places et des ETI ;
- Le relèvement du plafond des aides à 60 000 € par SIREN contre 30 000 € initialement, même si ce plafonnement demeure insuffisant ;
- Le caractère reconductible du dispositif en cas de nouvelle dégradation de la situation, point essentiel pour sécuriser les entreprises dans un contexte incertain.



L'OTRE relaie de nouveau la colère croissante des chefs d'entreprise, confrontés à des charges croissantes et à un soutien insuffisant. Beaucoup s'inquiètent pour la survie de leur activité et attendent de nouvelles mesures rapides et équitables. **Elle insiste donc sur l'urgence de constater rapidement une baisse significative des prix des carburants.**

En complément du dispositif des aides directes, l'OTRE met en avant la proposition des distributeurs de carburants visant à suspendre temporairement pendant deux mois les obligations liées aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sur les produits pétroliers, sans remettre en cause leur pertinence. Cette mesure pourrait entraîner une baisse immédiate des prix à la pompe de 15 centimes par litre (hors TVA).

**L'OTRE appelle le Gouvernement à agir sans délai, en mettant en œuvre cette mesure ou toute autre décision permettant une diminution immédiate et durable des prix des carburants, et en ajustant le dispositif des aides directes.**

**À propos de l'OTRE :** L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) représente les entreprises de transport routier et prestataires logistiques françaises, majoritairement des ETI, PME et TPE à capitaux patrimoniaux. Elle défend au quotidien leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, dans les négociations sociales de branche et au sein des instances professionnelles nationales et européennes. Au 31 décembre 2024, elle représente 3600 entreprises adhérentes pour 110.000 salariés.

**CONTACT PRESSE :** Jean-Marc RIVERA – Délégué Général – 06.30.12.37.37